
Adresse de l'adjoint de l'adjudant-général Remoissenet qui signale le bon ordre qui règne dans Paris à une heure 1/4 du matin, en annexe de la séance du 9 thermidor an II (27 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

Citer ce document / Cite this document :

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Adresse de l'adjoint de l'adjudant-général Remoissenet qui signale le bon ordre qui règne dans Paris à une heure 1/4 du matin, en annexe de la séance du 9 thermidor an II (27 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. p. 584;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_24562_t1_0584_0000_10

Fichier pdf généré le 21/07/2021

62

[Le g^{al} Hanriot à l'Etat-major de la sectⁿ des Gardes-Françaises; du 9 therm. II] (1).

D'après les ordres du Conseil Général de la Commune, tous les adjudans généraux de toutes les Sections feront sonner le tocsin, assembleront tous les Citoyens de leur arrondissement respectif. là, ils attendront les ordres du Conseil.

Le Général HANRIOT.

63

[Les vétérans de la garde nat. parisienne renouvellent leur serment de fidélité à la Conv.; 9 therm. II] (2).

Les Vétérans de la Garde Nationale parisienne se sont toujours faits un devoir d'être les fidèles gardes de la représentation Nationale; au premier bruit d'une trame criminelle, ils se sont rassemblés à leurs postes en plus grand nombre, pour redoubler leur surveillance près des représentants, et venir leurs servir d'égide et faire un rempart de leurs corps, plutôt que de laisser atteindre un seul des représentants du peuple: ils viennent renouveler leurs sermens de fidélité à la Convention, et de soutenir la république française une et indivisible, et de toujours rester fermes à leurs postes.

BERGER (command' du poste), TIRENACHE (?), BALLAND, VAUDIN, THIBAUT, DAILLY.

64

[La sectⁿ Le Peletier accuse réception des ordres du C. de S.P.; s.d.] (3).

Reçu de l'ordonnance Lefevre une lettre du Comité de salut Public qui enjoint de ne connaître d'ordre que ceux émanés d'elle; laquelle lettre entendue avec joie aux cris de vive la République, Vive la Convention

L. VERNY (secrét.).

65

[L'Adjoint de l'Adjd'-g^{al} Remoissenet, au cⁿ Présid. de la Conv.; Paris, ce 10 therm. II, une heure 1/4 du matin] (4).

Continuation de bon ordre et de tranquillité au tour de la Convention; Tout est également paisible dans les différentes Sections de la Cité.

SIX (Adj^t de l'adjd' G^{al} Remoissenet).

(1) C 314, pl. 1256, p. 19. Porte au dos l'indication suivante: « L'ordonnance porteur de la présente lettre a déclaré l'avoir reçu sur les minuit, et la apporté à l'assemblée générale vers une heure et demie ».

(2) C 314, pl. 1256, p. 20.

(3) C 314, pl. 1256, p. 21. Le billet porte le cachet de la Section Lepeletier.

(4) C 314, pl. 1256, p. 22.

66

[Dumesnil, Chef de B^m Commd' la Gendarmerie des Tribunaux au Palais de Justice, à la Conv.; Paris, 9 Therm. II] (1).

Représentants du Peuple,

La Liberté qui m'avait été ravie par hanriot, vient de m'être rendue par Le Comité de sureté générale. J'en profite pour vous demander vos ordres et pour vous assurer de l'entier dévouement du Corps que je commande, à La Convention, au Comité de salut public et au maintien de la République une et Indivisible.

B. DUMESNIL.

67

[Brival à la Conv.; s.d.] (2).

citoyens, nous vous apportons les nouvelles les plus satisfaisantes du camp des jeunes élèves de Mars. à notre arrivée, ces jeunes héros étoient sous la tente, mais au seul nom de la convention, ils se sont levés aussitôt et rangés en bataillons carrés; nous leur avons lu votre décret, fait part des conspirations et des mesures que vous avés prises; aussitôt, un cri général s'est manifesté; nous entendions de toutes parts ces mots: *vive la république, vive la convention, périssent les traîtres*; comme les fusils de ces jeunes élèves étoient encore en magasin, nous avons arrêté, de concert avec peyssard notre collègue, que ces armes leur seroient remises et que le parc d'artillerie seroit placé au milieu de leur camp et confié à leur garde; aussitôt ces jeunes guerriers nous ont prié de leur permettre de venir entourer la convention; que toujours ils seroient rangés autour d'elle et qu'on ne l'entamerait qu'en passant sur leurs cadavres, ils nous ont ajouté qu'ils désiroient voir périr dans leur camp le traître Labreteche leur général; nous leur avons promis de vous faire part de leur désir, et ils nous ont reconduits jusques aux limites de leur camp; en repétant sans cesse ces mots: *vive la liberté, vive la convention, périssent les traîtres et les conspirateurs!*

BRIVAL.

68

[La Sectⁿ de Bondy à la Conv.; s.d.] (3).

L'assemblée Générale de la Section de Bondy a entendu le cri de la patrie en danger, la représentation nationale menacée; elle a préparé ses armes et, par un mouvement spontané, vient renouveler dans son sein le Serment de Vivre Libre ou mourir, de ne

(1) C 314, pl. 1256, p. 23.

(2) C 314, pl. 1256, p. 25. Voir aussi pièce D.

(3) C 314, pl. 1256, p. 33.